



Association des résidents du lac Émeraude (ARLÉ)

Procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle 2026 (AGA) tenue samedi le 27 juin 2025 à 9h00 au lac Émeraude (Version 0.9 pour commentaires par les membres de l'ARLÉ)

La liste des membres présents à l'assemblée est disponible à l'annexe A à la fin du procès-verbal.

Ordre du jour

1. Constat du quorum
2. Mot de bienvenue
3. Ajustement et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de l'AGA tenue le 7 juin 2025
5. Adoption des finances de l'ARLÉ au 31 mars 2026 « État des revenus et dépenses 2024-2025 (1 avril 2025 au 31 mars 2026) » approuvées par le CA le 8 avril 2026
6. Adoption de la planification budgétaire 2026-2027 de l'ARLÉ
7. Élections des administrateurs
8. Faits saillants des dossiers et échanges pour l'été 2024
 - a. Comité Environnement
 - b. Comité Loisirs et sentiers
 - c. Comité Sécurité
 - d. Dossiers du CA
9. Varia
10. Levée de l'assemblée

Début de l'assemblée : 9h05

1. Constat du quorum : Quorum confirmé !

50 personnes sont présentes à l'assemblée, représentant 37 membres. De plus, M. Mario Montambault et Alexis St-Germain, conseillers municipaux aux lacs sont présents à la rencontre.

Selon les règles administratives de l'ARLÉ, le quorum devant être constitué d'au moins 20 membres, il est confirmé.

2. Mot de bienvenue

Guy-Francis Julien, président, souhaite la bienvenue aux membres et les remercie tous de leur présence à cette assemblée en plein air pour notre 54^e anniversaire de notre Association. Dans son allocution, Guy-Francis :

- Mentionne les nombreux décès qui ont affecté notre communauté ces 2 dernières années et plus récemment deux de nos bâtisseurs de l'ARLÉ, Pierre Turcot, ancien président depuis près de 20 ans et Pierre Laganière, ancien responsable du comité environnement;
- Remercie nos hôtes, Lucette Girard et Maxime Lauriault ainsi que toute la famille Lauriault;
- Souhaite la bienvenue aux nouveaux propriétaires : Cindy Roof et Mathieu Bédard (3010), Pier-Olivier Carrier (3063), Yves Boucher et Josée Latulippe (3136), Marc-Antoine Paré, Étienne Rompré (3200), Zachary Naud (3330), Daniel Robidoux et Dominique Houle (3425), Nadine Guilbault et Réginald Dubé (3569) et Marie-Hélène Fillion (co-prop. 3579);

- Souhaite la bienvenue à nos 2 conseillers municipaux assignés aux lacs : Mario Montambault et Alexis St-Germain;
- Remercie pour la belle mobilisation des nombreux bénévoles (31) des comités et pour la participation aux activités organisées qui font de l'ARLÉ une association dynamique et en pleine santé. Remercie et présente chaque membre du Conseil d'administration de l'ARLÉ :
 - Brigitte Pineau (3555) – Secrétaire du CA
 - Carole Robitaille (3445) – Responsable du Comité environnement
 - Hélène Delisle (3033) - Trésorière
 - Marie-Claude Dubé (3071) – Responsable du Comité loisirs et sentiers
 - Claude Lambert (3138) – Annonce son départ et remercie chaleureusement Claude après 9 années au CA
 - Jean-Christophe Scholtes (3124) – Administrateur
 - Réjean Lavoie (3611) – Responsable du Comité sécurité
 - Guy-Francis Julien (3555) – Président sortant après 6,5 ans (confirme son départ)
- Rappelle que le rapport annuel du CA pour l'année 2025-2026 présente toutes les réalisations de l'année. Il **félicite et remercie** les Bénévoles de l'Année 2025-2026 :
 - **Patrick St-Cyr**, pour son incroyable travail au comité des loisirs et sentiers pour les sentiers hivernaux. Claude Lambert lui remet un certificat cadeau de 50\$ utilisable dans les commerces de Saint-Ubalde;
 - **La famille Lauriault (Lucette et Maxime)**, pour leur accueil toujours aussi chaleureux chez eux et le dévouement à l'organisation de notre épluchette. Marie-Claude Dubé remet à Maxime un certificat cadeau de 50\$ utilisable dans les commerces de Saint-Ubalde.
- Présente quelques faits saillants du Bilan de l'équipe d'administrateurs de 2020 à 2026. Un gros travail d'équipe avec des résultats probants au niveau des finances et des résultats sur le plan stratégique. Le tout est détaillé dans le rapport annuel.
- Finalement, Guy-Francis rappelle qu'il prépare sa relève depuis 2 ans et qu'une transition a été concluante pour le comité loisirs et sentiers (Claude Lambert vers Marie-Claude Dubé). Malgré les démarches effectuées auprès de certaines personnes au lac, personne n'a signalé d'intérêt pour lui succéder. Il mentionne qu'il est temps de passer le flambeau pour de nouvelles idées et qu'il a tout accompli ce qu'il avait identifié il y a 6 ans, que les projets structurants sont encore en cours pour la pérennité du lac. Il mentionne assurer son soutien à la transition vers la nouvelle équipe d'administrateur et demeurera actif au comité environnement.

En terminant, Guy-Francis mentionne que l'ordre du jour (ODJ) de l'AGA adresse les aspects administratifs dans le premier tiers et qu'une période d'information et d'échanges aura lieu pour les deux derniers tiers.

3. Ajustement et adoption de l'ordre du jour : Proposé par Igor Timofeev et secondé par Maxime Lauriault, sans ajout au point varia.

L'ODJ est soumis pour adoption sans être lu en réunion car les membres l'ont reçu avec l'avis de convocation. Guy-Francis Julien demande si des points sont à ajouter à l'ordre du jour.

Guy-Francis Julien demande un proposeur et un second, l'ordre du jour est adopté tel quel à l'unanimité.

4. Adoption du procès-verbal de l'AGA du 7 juin 2025 : Proposé par Maxime Lauriault et secondé par Guy Dumas, adopté tel quel.

Le procès-verbal est soumis pour adoption sans être lu en réunion car les membres l'ont reçu avec l'avis de convocation. Guy-Francis Julien mentionne qu'aucun commentaire n'a été reçu et aucune modification n'a été apportée.

Guy-Francis Julien demande s'il y a des ajustements, ainsi qu'un proposeur et un second, le [procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle du 7 juin 2025](#) est adopté tel quel à l'unanimité.

5. Adoption des états financiers de l'ARLÉ au 31 mars 2026 « État des revenus et dépenses 2025-2026 (1 avril 2025 au 31 mars 2026) » approuvés par le CA le 8 avril 2026: Proposés par Gaétan Michaud et secondés par Louise Cloutier, adoptés tels quels.

Hélène Delisle présente l'état financier qui a été transmis aux membres avec l'avis de convocation. *Lien vers détail en PDF : « [État des revenus et dépenses 2025-2026 \(1 avril 2025 au 31 mars 2026\)](#) »*

Sommaire des liquidités			
Solde au début (2025-04-01)			
Desjardins			
Compte courant			7 033 \$
Épargne Stable			3 760 \$
Dépôt à terme			10 899 \$
Petite caisse			35 \$
Passif à soustraire : Subvention reçue à l'avance de la Municipalité Saint-Ubalde pour projets 2025			(6 950) \$
Solde RÉEL de l'ARLÉ au début de l'exercice			15 377 \$
Solde à la fin (2026-03-31)			
Desjardins			
Compte courant			6 277 \$
Épargne Stable			3 395 \$
Dépôt à terme	Placement du 12-01-2023 au 12-01-2025 à 4,40%		11 237 \$
	Placement renouvelé à 2,25% pour 2 ans le 12 janvier 2025		
Petite caisse			35 \$
Passif à soustraire : Subvention reçue à l'avance de la Municipalité Saint-Ubalde pour projets 2026			(5 750) \$
Solde RÉEL de l'ARLÉ à la fin de l'exercice			15 194 \$
DÉFICIT des revenus sur les dépenses			(183) \$
Hélène Delisle, Trésorière			
2026.04.09			

Le nouveau solde de l'avoir de l'ARLÉ est de 15 194\$ au 31 mars 2026.

Hélène Delisle demande s'il y a des ajustements, ainsi qu'un proposeur et un second, l'état des revenus et dépenses de l'ARLÉ 2024-2025 est adopté tel quel à l'unanimité.

6. Adoption de la planification budgétaire 2026-2027 de l'ARLÉ: Proposée par Maxime Lauriault et secondée par Guy Dumas, adoptée telle quelle.

Hélène présente un budget déficitaire de (880\$) dans la planification budgétaire 2026-2027, « [310 ARLÉ-Budget-2026-2027-approuve-AGA-2026](#) », avec des revenus de 8 550\$ et des dépenses totalisant 9 430\$.

Hélène Delisle mentionne que la municipalité a déjà contribué pour un total de 5 750\$ à des projets environnementaux qui seront réalisés par les bénévoles de l'ARLÉ. Une reddition de comptes sera effectuée à l'automne 2026. C'est à nous d'en profiter !

De plus, Hélène Delisle mentionne qu'une somme de 750\$ (1 500\$ sur 2 ans) est planifiée pour des infrastructures pour les sentiers forestiers.

Hélène Delisle demande s'il y a des ajustements, ainsi qu'un proposeur et un second, la planification budgétaire 2026-2027 est adoptée à l'unanimité.

7. Élections des administrateurs : Réélection de Carole Robitaille et Réjean Lavoie au CA à l'unanimité.

Brigitte Pineau mentionne que Hélène Delisle, Marie-Claude Dubé, Jean-Christophe Scholtes et Brigitte Pineau demeurent au CA puisque élus en 2025. Elle mentionne les départs de Claude Lambert et Guy-Francis Julien et les remercie. Elle mentionne aussi l'intérêt de Carole Robitaille et Réjean Lavoie à renouveler leur mandat pour 2 ans au CA.

Brigitte ouvre les candidatures pour la présidence et les administrateurs.

Les personnes suivantes sont proposées pour la présidence :

- Marc Lacroix
- Guy-Francis Julien
- Marc Painchaud
- Gaétan Michaud

Aucun candidat ne manifeste un intérêt pour un poste d'administrateurs.

Brigitte demande le vote pour renouveler les mandats de Carole et Réjean jusqu'en 2028.

IL EST VOTÉ À L'UNANIMITÉ par l'assemblée de renouveler les mandats de Carole Robitaille et Réjean Lavoie à titre d'administrateurs pour les 2 prochaines années (2028).

Brigitte valide l'intérêt des personnes proposées pour la présidence. Toutes ces personnes sont présentes à la rencontre et refusent toutes de présenter leur candidature à la présidence. En conséquence, le vote n'est pas demandé.

Guy-Francis rappelle que selon les règles administratives, le poste de président doit être nommé lors d'une assemblée des membres. En raison de l'absence de candidatures à la rencontre, Brigitte suggère à l'assemblée d'adopter la résolution spéciale suivante :

Il est proposé de mandater le nouveau conseil d'administration pour identifier, recruter et nommer le prochain président ou la prochaine présidente parmi ses membres ou par cooptation (parrainage), et ce, sans l'obligation de convoquer une assemblée générale extraordinaire.

Il est proposé par Guy Dumas et secondé par Gaétan Michaud d'adopter cette résolution spéciale.

8. Faits saillants des dossiers et échanges

8.1 - Comité Environnement :

Carole Robitaille, responsable de ce comité, présente les membres du Comité environnement :

- | | |
|----------------------|---------------------------|
| ○ François Bolduc | (nord) |
| ○ Guy Dumas | (sud) |
| ○ Alain Girard | (nord) |
| ○ Guy Francis Julien | (sud) |
| ○ Pierre Laganière | (nord) / hommage posthume |
| ○ Brigitte Pineau | (sud) |
| ○ Carole Robitaille | (sud) |

Carole aborde les points suivants : qualité de l'eau du lac Émeraude, rapport sommaire sur l'état des bandes riveraines au Lac Émeraude, projet de revégétalisation des berges et gestion des eaux de surface, projet Clé en main avec Tournesol Paysagiste

❖ Qualité de l'eau du lac Émeraude

- Surveillance de la qualité de l'eau :
 - Suivi avec le RSVL (ministère de l'Environnement / + de 800 lacs) : tous des bénévoles;
 - Suivi de la transparence (disque de Secchi), et des propriétés physico-chimiques (phosphore, chlorophylle, carbone organique dissous).
- Transparence au lac Émeraude
 - 10 mesures de transparence au lac Émeraude à l'été 2025 (François Bolduc);
 - 7,6 mètres de transparence en moyenne.

Les résultats de la transparence sont meilleurs que durant les deux derniers étés où il y avait eu des pluies abondantes causant un apport additionnel de matière organique (2024 : 6,2 mètres / 2023 : 6,4 mètres)
- Propriétés physico-chimiques : reprise des analyses en 2025
 - En 2025, l'ensemble des variables physico-chimiques mesurées dans une des zones d'eau profonde du Lac Émeraude situe son état trophique dans la classe oligotrophe (bonne santé);
 - Phosphore : 2,6 microgrammes par litre en 2025 (2,2 en 2015);
 - Chlorophylle : 1,8 microgrammes par litre en 2025 (1 en 2015);
 - COD : non disponible en 2025 (3,1 en 2015).
- Importance des bandes riveraines en santé
 - Rappel qu'il s'agit d'une réglementation provinciale mise en œuvre par la municipalité
 - **Largeur entre 10 et 15 mètres** à partir d'un cours d'eau;
 - **Une seule ouverture** (largeur maximale 5 mètres) autorisée par terrain;
 - **La fenêtre d'observation et la rampe de mise à l'eau** doivent coïncider;
 - La bande riveraine est comme la forêt naturelle (+ impact sur les bernaches qui nichent au Québec)
 - Rôle de l'ARLÉ : sensibilisation

❖ Rapport sommaire sur l'état des bandes riveraines au lac Émeraude (avis externe de la CAPSA)

- Carole mentionne que :
 - Le rapport public a été envoyé à tous par courriel le 26 avril 2026 et qu'il est disponible sur le site web : ([Rapport 2024-2025 de la Capsa : Les bandes riveraines du lac Émeraude](#))
 - Les observations spécifiques à plusieurs propriétés ont été documentées par la CAPSA et ont été acheminées personnellement par courriel à chaque propriétaire concerné le 26 avril 2026 par le Comité environnement. Chaque propriétaire riverain a aussi reçu les observations 2015-2016 du comité environnement avec photo à l'appui
 - Ainsi, chaque riverain du lac Émeraude a en mains les éléments à améliorer ou à maintenir dans sa bande riveraine.
- État de la situation sur la bande riveraine (tour du lac en 2024 avec Chantal Leblanc de la CAPSA)

- Objectifs :
 - Définir et identifier des zones ou types de propriétés qui ont des caractéristiques communes, qui présentent une problématique ou méritent une attention particulière;
 - Porter une attention aux descentes à bateaux;
 - Identifier des pistes d'améliorations;
 - Présenter les résultats aux membres de l'ARLÉ par un document synthèse.
- Solutions :
 - Accompagnement des propriétaires pour apporter des correctifs aux descentes à bateaux et/ou aux surfaces gazonnées (rencontre de propriétaires, conseils personnalisés, plan d'aménagement détaillé);
 - Sensibilisation et information entourant l'aménagement des rives, la gestion du ruissellement, l'imperméabilisation des sols, etc.;
 - Visites à domicile pour des conseils personnalisés sur la végétalisation (comme les années passées) ainsi que sur la gestion des eaux de ruissellement.
- Sommaire rendu public à tout le monde et réalisation de fiches personnelles pour les bandes riveraines qui méritent une attention particulière (pour faire suite à l'exercice réalisé en 2016 par le Comité environnement).

Les questions suivantes sont soulevées :

- **Est-ce qu'il y a eu une amélioration entre le rapport de la CAPSA de 2025 et les observations de 2016 ?** Réponse : Le comparatif a été produit et transmis aux 21 propriétés qui ~~dénotent~~~~dénotaient~~ des améliorations majeures à effectuer.
- **Est-ce que le CA a été informé par la Municipalité de plaintes formulées quant aux bandes riveraines ?** Réponse : Pas à notre connaissance.
- **Est-ce que la Municipalité va vérifier l'état des bandes riveraines ?** Réponse : Oui, la Municipalité prévoit faire une tournée du Lac Émeraude en 2026, nous ne serons pas informés de la date.
- **On mentionne que le remplacement des installations sanitaires autonomes (ISA) a un impact sur l'état de santé des bandes riveraines. Quelle est la progression du remplacement des ISA ?** Réponse : Ce sujet sera couvert plus tard en rencontre.

a mis en forme : Couleur de police : Automatique

❖ Projet de revégétalisation des berges et gestion des eaux de surface (végétaux et conseils de la CAPSA)

- Service conseil pour revégétaliser les berges et limiter l'écoulement de l'eau de ruissellement vers le lac, effectué par la CAPSA, et achat d'arbustes financé par la municipalité;
- Service conseil :
 - Visite sur place d'une heure par Chantal Leblanc (technicienne en milieu naturel certifiée en science de l'environnement) avec végétaux proposés;
 - Les conseils portent aussi sur le reboisement après l'installation des ISA et les coupes d'Hydro-Québec.
- Achats proposés :
 - 10 arbustes ou végétaux pour chaque riverain ayant participé au projet pour une plantation à l'automne ou dans l'année suivante.
- Résultats :

- Été 2025 : 4 résidents rencontrés, pour 5 visites, en août et septembre + 10 riverains ont commandé des arbustes (90 végétaux en tout!);
- Au total depuis le début du projet en 2021 : 29 visites et près de 440 végétaux plantés !

La question suivante est soulevée :

- **Est-ce que l'on a des recommandations suggérées pour les drains ?** Réponse : On suggère de se référer à la réglementation municipale. On peut aussi demander des conseils de la CAPSA pour la gestion des eaux de ruissellement.

❖ **Projet Clé en main avec Tournesol Paysagiste**

- L'ARLÉ s'est associée à la firme Tournesol Paysagiste pour faire bénéficier les membres de 2 crédits de 500\$ (50%-50%) afin de réaliser des travaux de correction d'une problématique ciblée par la CAPSA dans la bande riveraine. L'évaluation des travaux par Tournesol est gratuite et ces derniers doivent être réalisés en 2026.
- Ces crédits sont encore disponibles et les membres intéressés sont priés de communiquer avec le Comité environnement.
- Au besoin, l'ARLÉ pourrait aussi valider la possibilité de conclure des partenariats avec d'autres paysagistes à la demande des membres.

La question suivante est soulevée :

- **Est-ce que c'est mieux de laisser aller la nature pour revégétaliser une bande riveraine ou d'utiliser les services d'un paysagiste ?** Réponse : Laisser faire la nature est toujours une bonne solution mais le recours à des professionnels peut être une alternative selon l'état de santé de la bande riveraine (érosion, sol à nu, etc.).

Enfin, on mentionne que des tiques ont été observées autour du Lac et que l'on peut obtenir des conseils sur le traitement à faire auprès de la pharmacie.

8.2 Comité Loisirs et sentiers

Marie-Claude Dubé, responsable de ce comité, remercie chaleureusement tous les bénévoles qui contribuent à la vie active au lac Émeraude, toutes saisons confondues.

❖ **Sentiers pédestres :**

Marie-Claude aborde les points suivants en regard des sentiers :

- Sentiers hivernaux :
 - Un rappel est effectué auprès des motoneigistes afin de respecter la signalisation des sentiers sur le Lac pour conserver les pistes de ski en bon état.
 - Un rappel est effectué sur l'interdiction de faire du vélo dans les sentiers car l'ARLÉ ne dispose pas d'assurances en cas d'accident;
 - On a fait l'acquisition d'une nouvelle grappe pour l'entretien des sentiers.
- Sentiers estivaux :

- Michel Lévesque a effectué un entretien des sentiers pour la nouvelle saison. La collaboration de bénévoles pourra être sollicitée à l'automne pour un nouvel entretien; On rappelle cependant que les sentiers ne font pas l'objet d'une maintenance régulière et que la prudence est de mise.
- Des cartes des sentiers seront rendues disponibles pour les résidents. L'objectif est de ne pas faire une diffusion grand public de ces cartes afin de ne pas encourager l'accès aux sentiers par les non résidents;
- La signalisation sur les sentiers sera améliorée;
- On rappelle l'interdiction de faire du vélo dans les sentiers car l'ARLÉ ne dispose pas d'assurances en cas d'accident.

❖ Activités sociales à l'été 2026 :

Marie-Claude aborde les points suivants en regard des activités sociales :

- Étant donné l'essoufflement observé dans la participation, la Parade à Léon est abandonnée pour cette année;
- Le spectacle musical d'Ève Stastny au Lac Émeraude, aura lieu le dimanche le 26 juillet en PM dans la baie-Est sur le lac au quai de Louis Ouellet;
- L'épluchette de blé d'inde aura lieu durant la fin de semaine de la fête du Travail (samedi le 29 août en PM). La famille Lauriault accepte encore de nous accueillir pour la tenue de l'événement;
- Un comité sera bientôt mis en place pour célébrer le 55^e anniversaire en 2027. Les membres intéressés à s'impliquer dans l'organisation de l'événement sont priés de communiquer avec Marie-Claude.

8.3 - Comité Sécurité

Réjean Lavoie, responsable de ce comité, aborde les points suivants :

❖ Sécurité nautique :

- Rappel de l'amarrage obligatoire des bateaux à un quai, des bouées et des consignes de sécurité en remorquage :
 - Respecter la zone familiale de 60 mètres tout le tour du lac (indicateur de distance par les bouées sur tout le tour du lac, pas seulement devant les bouées...);
 - En remorquage, toujours avoir une 2^e personne dans l'embarcation motorisée pour surveiller les personnes remorquées;
 - Disposer des équipements de sécurité obligatoires sur une embarcation (feux de signalement, sifflet, etc.).
- Enregistrement des embarcations :
 - Un nouveau règlement est mis en place pour l'immatriculation des bateaux de 10 forces et plus incluant les bateaux équipés de moteur électrique 7.5 kw (renouvelable aux 5 ans, voir Transport Canada DORS/2025-272);
 - 48 embarcations motorisées et 147 non-motorisées sont enregistrées au Lac Émeraude.

❖ Réseau cellulaire (Tour cellulaire à venir ND de Montauban) :

- Le déboisement a débuté.

❖ Voirie :

- Un rappel est effectué sur la limite de vitesse de 40 km/h sur les chemins du Lac Émeraude. Un radar mobile indiquant la vitesse des véhicules sera installé durant une certaine période afin de conscientiser les conducteurs;
- Les conducteurs sont invités à ralentir et à s'éloigner des marcheurs sur la route;
- Une demande sera effectuée auprès du Conseil municipal afin de remettre les pancartes dans les sentiers de VTT.

❖ Plan d'urgence :

- La Municipalité nous a confirmé l'existence d'un plan d'urgence pour le Lac Émeraude;
- L'affichage des adresses aux 4 coins sera corrigé par la Municipalité;
- Le site Écho de la Municipalité fournit des informations sur les urgences et les indices d'incendie;
- Les résidents sont invités à s'assurer que leurs adresses sont bien visibles du chemin;
- Les résidents devraient s'assurer de disposer de la trousse pour 72 heures en cas d'urgence (voir l'information sur le site : <https://saintubalde.com/service-incendie/>).

❖ Feux d'artifice et feux à ciel ouvert :

- On rappelle la réglementation municipale et la nécessité d'obtenir un permis avant la tenue de ces activités.

❖ Caméras de surveillance :

- On rappelle les informations concernant les caméras de surveillance, avec l'enregistrement vidéo, autour du lac, positionnées à des endroits stratégiques et secrets pour maximiser leur efficacité;
- Les membres sont invités à communiquer avec le responsable du comité si vous êtes victime ou témoin d'une activité malveillante en mentionnant la date, l'heure et le lieu.

8.4 - Dossiers du CA :

Guy-Francis aborde les points suivants :

❖ Communications (courriel, bottin, Facebook, Site Web) :

- Le courriel est principalement utilisé pour des communications administratives de l'ARLÉ et privilégie le groupe facebook qui est pertinent pour les membres mais aussi famille et amis;
- Il rappelle que le Bottin public sur le site de l'ARLÉ permet de rejoindre rapidement un voisin et facilite également le bon voisinage. Il est fourni publiquement à titre d'information seulement aux membres et aux services d'urgence de Saint-Ubalde par l'Association des résidents du lac Émeraude.

❖ Suivi des ISA 2026 : Communiquez avec la municipalité si changement ISA en 2026

- Guy-Francis rappelle que la vidange des ISA au lac Émeraude est prévue aux années paires. Ainsi, pour ceux qui refont leur ISA en 2026, il faudra sûrement effectuer une vidange spéciale

juste avant les travaux. Nous vous conseillons de communiquer rapidement avec la municipalité pour éviter des coûts en double.

- Concernant le projet de mise à niveau des ISA au lac Émeraude, Guy-Francis mentionne que le projet va bon train avec 50% des ISA classées 1 et 2 qui sont prévues être mises aux normes d'ici la fin 2026 (nous n'avons pas la répartition entre les catégories). Il remercie les propriétaires à poursuivre leur mise à niveau pour une conformité et la protection du lac. Il mentionne que l'information détaillée a été envoyée par courriel aux membres au début juin.
- À ce sujet, ce ne sont pas nécessairement les 50 ISA non conformes, qui polluent au lac. Nous n'avons pas le détail et rappelle que ce dossier est la responsabilité de la municipalité.

SUIVI DES INSTALLATIONS SANITAIRES AUTONOMES

À JOUR : 3 juin 2026

LAC ÉMERAUDE	CLASSIFICATION					
	1	2	3	4	5	6
	25	25	13	6	2	23
ISA non conformes	50					
ISA remplacée 2024-2025	13					
Travaux prévus en 2026	12					
Non conformes à ce jour	37					

❖ Visite de conformité quai et bandes riveraines par la municipalité (été 2026)

- Guy-Francis mentionne que la municipalité effectuera cet été une visite sur le lac pour vérifier la conformité des quais et des bandes riveraines. La Municipalité ne précisera pas les dates de ces visites et portera attention à toute non-conformité à la réglementation municipale (berge, construction sans permis, déboisement, abris temporaires, roulotte sur terrain vacant, etc.);
- Il rappelle la responsabilité de chaque proprio de respecter la réglementation municipale et de se tenir à jour (Urbanisme@SaintUbalde.com) .

❖ Gestion des déchets domestiques (poubelle, recyclage) vs Écocentre (gros rebuts, branches, etc.) :

Réjean aborde les points suivants :

- La gestion des déchets a été confiée à la firme Récolo. Une nouvelle signalisation pour les bacs est en cours d'élaboration.
- Les résidents doivent s'assurer de ne mettre que des déchets domestiques dans les bacs à déchets au CTMR. Les résidents doivent disposer de leurs gros objets à l'Écocentre. Il n'est pas prévu que les horaires d'ouverture de l'Écocentre soient étendus;
- Une caméra de surveillance sera installée par la Municipalité au CTMR;
- À la suite d'une analyse qu'il a effectuée, Réjean mentionne que le nombre de bacs à déchets est insuffisant au CTMR. Mario Montambault mentionne qu'il y aura ajout de conteneurs;
- Il est suggéré de disposer des branches à l'Écocentre plutôt qu'aux abords des sentiers.

9.Varia :

- Aucun point n'est inscrit.
- Hélène souligne la contribution significative de Claude Lambert et Guy-Francis Julien au CA et leur rend un bel hommage.

10. Levée de l'assemblée

Guy-Francis remercie les membres pour leurs présences et participation. L'assemblée se termine à 11h13.

Annexe A - LISTE DES MEMBRES PRÉSENTS à l'AGA

Total : 37 membres, 50 personnes

Adresse	Nom	Membres présents à l'AGA 2026	Nb invités présents à l'AGA 2026
3375	Alain Gingras, Carmen Matte	1	
3425	Daniel Robidoux, Dominique Houle	1	
3445	Yves Marineau, Carole Robitaille	1	1
3465	Maxime Lauriault, Sarah Gagnon	1	1
3475	Robert Parent, M.F. Tremblay	1	
3495	Gaétan Michaud, Céline Monette	1	
3551	Charles Verrette, Marie-Josée Lafleur	1	1
3555	Guy-Francis Julien, Brigitte Pineau	1	1
3563	Guy Dumas, Louise Cloutier	1	1
3565	Nathalie Santerre, Daniel Bolduc	1	1
3571	Bernard Labelle, V. Martineau	1	
3579	Lise Bilodeau, Yves Bilodeau, Johanne	1	1
3581	Jean Camiré, Maude Lecourt	1	
3585	Igor Timofeev	1	
3589	Charlie Roy	1	
3595	Marc Painchaud	1	
3603	Suzanne Martin-Yergeau	1	
3605	Daniel Cantin, Alice Cyr	1	
3611	Réjean Lavoie, Manon Morin	1	1
3613	Aline Demers	1	
3617	Sylvie Lauzon, Louis Ouellet	1	
3014	Pierre Boiteau	1	
3033	Hélène Delisle, Guy Plante	1	1
3053	Nicole Drolet	1	
3059	Maxime Baribeau	1	
3061	Eric Thibault, Marie-Josée Lépine	1	1
3063	Pier-Olivier Carrier	1	
3071	Patrick St-Cyr, Marie-Claude Dubé	1	
3075	Marc Lacroix, Lynda Lirette	1	1
3085	Michel Tremblay, Lina Pageau	1	1
3122	François Bolduc, Donna Goodwin	1	1
3124	Ann Labrecque, Jean-Christophe Scholtes	1	
3128	Patrick St-Cyr, Marie-Claude Dubé	1	
3138	Claude Lambert	1	
3142	Jean Cardinal	1	
3200	Marc-André Paré, Étienne Rompré	1	
3230	Lise Trottier, Adrien Nadeau	1	
	Total	37	13

